



## AVIS DE VACANCE

### EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE

<b>Intitulé du poste:</b>	DG NEAR (Politique européenne de voisinage et négociations d'élargissement) Unité E1: Inter-institutionnel, coordination de l'aide et de la reconstruction Unité E2: Politiques économique et sectorielles Unité E3: Fondamentaux, état de droit, anti-fraude et gestion financière.
<b>Personne(s) de contact :</b>	Natalie Pauwels, +32 2 29 80992 (NEAR.E.1) Marlene Rosemarie Madsen, +32 2 2998027 (NEAR.E.2) Jaana Temmler, +32 2 29 81407 (NEAR.E.3)
<b>Nombre de postes disponibles</b>	Plusieurs
<b>Prise de fonction souhaitée :</b>	2 <sup>i</sup> ème trimestre 2023 <sup>1</sup>
<b>Durée initiale souhaitée :</b>	2 ans <sup>1</sup>
<b>Lieu d'affectation :</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Bruxelles <input type="checkbox"/> Luxembourg <input type="checkbox"/> Autre: .....
	<input type="checkbox"/> Avec indemnités <input checked="" type="checkbox"/> Sans frais
<b>Cet avis est également ouvert</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>aux pays AELE suivants :</b> <input type="checkbox"/> Islande <input type="checkbox"/> Liechtenstein <input checked="" type="checkbox"/> Norvège <input checked="" type="checkbox"/> Suisse <input type="checkbox"/> <b>Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)</b> <input type="checkbox"/> <b>aux pays tiers suivants:</b> <input type="checkbox"/> <b>aux organisations intergouvernementales suivantes:</b>	

#### 1. Nature des fonctions

Le Service Ukraine (DG NEAR) a été créé le 1er février 2023. Il est placé sous la coordination du Commissaire Várhelyi.

Le Service Ukraine a pour mission de coordonner les ressources et l'expertise de la DG NEAR et des services de la Commission afin de soutenir le processus de préadhésion de l'Ukraine, et les réformes qui lui sont associées, de coordonner la reconstruction ainsi que la mise en œuvre de l'Accord d'Association UE-Ukraine, y compris le rapprochement de la législation ukrainienne avec celle de l'UE et la préparation de la nouvelle Facilité pour la Reconstruction de l'Ukraine. Il constitue un point focal, définit et encadre le travail de la Commission dans ces domaines et coopère étroitement avec le secrétariat de la plate-forme de Coordination des donateurs d'organisations multiples en vue de soutenir le processus ukrainien de réparations, de redressement et de reconstruction. La Direction vise à inclure le processus de reconstruction comme une partie intégrante au processus de préadhésion. La Direction coopère étroitement avec les différentes DGs, le Service Européen d'Action

<sup>1</sup> Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END).

Extérieure, la Délégation de l'UE à Kiev ainsi que les Etats-membres, tout en entretenant les relations appropriées avec les autorités ukrainiennes.

Le Service Ukraine est composé de 3 unités. La première est responsable des relations interinstitutionnelles, de la coordination du soutien à la reconstruction; la seconde traite des politiques économiques et sectorielles tandis que la troisième se focalise sur les principes fondamentaux, l'état de droit, la lutte anti-fraude et la gestion financière. Les trois unités coopèrent étroitement étant donné que de nombreuses problématiques sont horizontales.

Le service a également un rôle de coordination important tant au sein de la Commission qu'avec les autorités ukrainiennes et d'autres parties prenantes-clé.

L'expert national détaché pourrait être assigné à l'une ou l'autre des 3 unités.

En fonction de l'unité et de ses compétences, l'expert pourrait contribuer aux tâches suivantes:

- politique d'élargissement de l'UE
- coordination interinstitutionnelle, interministérielle, interservices, coordination politique
- redressement, réhabilitation, reconstruction
- définition et mise en œuvre des instruments financiers
- analyse économique
- analyse et conseils sectoriels, par exemple dans les domaines de l'énergie et du pacte Vert Européen

## **2. Qualifications requises**

### **a) Critères d'éligibilité**

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

- Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;
- Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;
- Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

## **b) Critères de sélection**

### Diplôme

- diplôme universitaire ou
- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) de l'économie, du droit, ou en lien avec les domaines mentionnés ci-dessous.

De plus, une expertise dans un ou plusieurs des domaines ci-dessous constitue un atout:

- infrastructure
- inclusion sociale et organisations de la société civile
- marché unique européen et commerce
- économie digitale
- secteur financier non-bancaire
- environnement
- exploitation durable des forêts, irrigation et réforme agraire
- affaires intérieures, gestion des frontières et politiques de migration
- affaires intérieures, politiques de sécurité (y compris la lutte contre le crime organisé)
- lutte contre le blanchiment d'argent, criminalité financière

### Expérience professionnelle

L'expert national détaché devra démontrer sa capacité à assumer des responsabilités de haut niveau dans le domaine sélectionné et de travailler de manière autonome sous l'autorité du supérieur hiérarchique. Les profils d'économistes dotés de capacités d'analyse pointues ainsi que les juristes sont particulièrement recherchés.

Les candidats doivent être en mesure de synthétiser rapidement des informations complexes et de mener à bien des missions complexes, et de faire preuve d'excellentes qualités rédactionnelles (principalement en anglais). Les candidats devront avoir un haut niveau d'engagement, de bonnes capacités de travail en équipe et d'excellentes qualités relationnelles, et l'aptitude de travailler dans un environnement multiculturel. La capacité à travailler efficacement en faisant preuve du jugement nécessaire et d'établir d'excellentes relations de travail avec des collègues des différentes Directions-Générales, des experts ukrainiens et autres est essentielle. Une expérience préalable dans le domaine sélectionné constitue également un atout important.

### Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

L'expert national détaché travaillera principalement en anglais. D'excellentes qualités rédactionnelles en anglais sont requises.

## **3. Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidature sous format **CV Europass** ([Home](#) | [Europass](#)) en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la

date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents (tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle,...). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

#### **4. Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fautive pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l'Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l'obligation de lancer cette procédure d'habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

#### **5. Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.B.1. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 7 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également

vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

### **Informations de contact**

#### **- Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, unité HR.B.1 ([HR-B1-DPR@ec.europa.eu](mailto:HR-B1-DPR@ec.europa.eu)).

#### **- Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

#### **- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c'est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications de sécurité.

